

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 – 19 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 14 décembre 2021 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, Geneviève Hébert et Pascale Pinette;
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny et Rock Provençal.

Également présentes :

La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

Absent :

Monsieur le conseiller, Pierre Blais.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du budget de l'exercice financier 2022 et distribution du document explicatif
 5. Adoption du programme triennal en immobilisation 2022, 2023 et 2024 et distribution du document explicatif
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

33-12-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 décembre 2021 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

34-12-2021 **4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2022 au montant de 8 276 525 \$;

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

35-12-2021 **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024 ET LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les trois prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, tel que présenté.

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est réservée pour les questions portant exclusivement sur le budget 2022 et le programme triennal en immobilisation 2022, 2023 et 2024.

36-12-2021 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers